

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 MAI 2026

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-et-un mai deux mille vingt-six s'est rassemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

### OBJET

AFFECTATION DES  
RÉSULTATS DE  
L'EXERCICE 2025  
DU BUDGET  
ANNEXE DES  
PARKINGS PUBLICS  
DE LA VILLE DES  
LILAS

#### PRÉSENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Lisa YAHIAOUI, Moussou NIANG, Daniel GUIRAUD, Sigalit LAVON, Martin DOUXAMI, Dany PERIA, Christophe PAQUIS, Valérie LEBAS, Nancy AGUILERA TORRES, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Alexia FERRIEUX, Louis JESU, Richard LE PONTOIS, Amadou N'DIAYE, Chloé PETAT, Charlotte PLASSE, Sami HMISSI, Delphine PUIPIER, Héroïse VANHULST, Michaël BERREBI, Patrick CARROUER, Tiffany GEORGES, Judith LINDENBERG, Yves MERILLOU, Michel FRECHOU, Maria ZINE Théo CHEVALLIER,

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Guillaume LAFEUILLE par Valérie LEBAS ; Simon BERNSTEIN par Martin DOUXAMI, Zola CHICHMINTSEVA-KONDAMAMBOU par Sander CISINSKI Martine PIAN par Patrick CARROUER, Liliane GAUDUBOIS par Lisa YAHIAOUI

ABSENTS : /

SECRÉTAIRE : Lisa YAHIAOUI

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2026

**Objet : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS PUBLICS DE LA VILLE DES LILAS**

**LE CONSEIL,**

Sur proposition de M. le Maire,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M4,

**VU** le Compte financier unique 2025 du Budget annexe des parkings publics de la Ville,

### CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :

Le *Compte financier unique* de l'exercice 2025 du budget annexe des parkings publics de la ville des Lilas a été présenté et adopté,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**ARTICLE 1 :** Constate que le compte financier unique 2025 fait apparaître :

- un déficit de la section de fonctionnement de – 3 847,57 € ;
- un excédent au titre des restes à réaliser de 154 559,00 €
- un excédent de la section d'investissement de 56 560,10 €.

**ARTICLE 2 :** Décide l'affectation suivante :

- c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement 56 560,10 €
- c/002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit) – 3 847,57 €

Délibération votée par 31 voix en faveur, 0 voix contre et 3 abstentions

| Elu.es ayant voté contre | Elu.es s'étant abstenu.es                       |
|--------------------------|-------------------------------------------------|
|                          | Théo CHEVALLIER<br>Maria ZINE<br>Michel FRECHOU |

Le Maire des Lilas



Certifiée exécutoire compte tenu :  
de sa transmission en Préfecture  
et de sa publication le

La secrétaire de séance

**Lisa YAHIAOUI**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20260612-D112-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2026  
Publication : 12/06/2026